

Identité du demandeur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

Courriel :@.....

Justificatifs à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier :

✚ Propriétaire :

- Copie du dernier avis de taxe foncière
- Copie de la facture acquittée avec la mention « frelons asiatiques », établie au nom du demandeur
- Un relevé d'identité bancaire

✚ Locataire :

- Copie du dernier avis de taxe d'habitation
- Un accord écrit du propriétaire
- Copie de la facture acquittée avec la mention « frelons asiatiques », établie au nom du demandeur
- Un relevé d'identité bancaire

Je certifie exacts, sous peine de poursuites, les renseignements figurant sur le présent document.

Je déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution figurant dans le règlement ci-joint.

Fait à _____ le _____

Signature

A retourner au plus tard le 7 Décembre 2017* :

EPCI Grand Poitiers
Direction Hygiène Publique – Qualité Environnementale
Hôtel de Ville
CS 10569
86021 Poitiers Cedex

☎ 05 49 52 36 15 fax : 05 49 41 92 56
courriel : direction.hygiene.environnement@grandpoitiers.fr

Règlement

Les bénéficiaires :

Tout **particulier** domicilié dans une commune de Grand Poitiers, dans la limite d'une intervention d'un professionnel par foyer et par an.

Mode d'intervention :

Destruction du nid de frelons asiatiques réalisée entre le 2 Mai et le 24 Novembre 2017.

Se référer aux conditions d'intervention de la charte des bonnes pratiques pour le choix du prestataire

L'aide financière :

La subvention est plafonnée à 100€ TTC, limitée à une seule aide annuelle. La subvention ne pourra excéder plus de 50% de la facture acquittée de l'entreprise.

Les documents à produire : La liste des pièces obligatoires figure sur la fiche de la demande de subvention.

*Aucune subvention ne sera versée pour les dossiers reçus après le 7 décembre 2017.